

MAIRIE D'OZAN

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021**

Sous la Présidence de Mme PESENTI Marie Jeanne, Maire - Etaient Présents : M. J. PESENTI, C. GIRAUD, F. BOURDON, A. BROYER, M. E. BOYAT, R. MONTERRAT, R. DEBRUNE, S. CHANFRAY, D. PAQUET, V. SERAFIN

Étaient excusés : C. BIÉ ayant donné pouvoir à V. SERAFIN, J. BARANI, J. M. FORT, C. COLLOVRAY ayant donné pouvoir à S. CHANFRAY

Secrétaire de séance : Monsieur Damien PAQUET

↳ **Approbation du compte rendu de la réunion du 17 septembre 2021**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 17 septembre 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés

↳ **Adhésion de la Communauté de Communes Bresse & Saône à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône & Doubs (EPTB Saône & Doubs)**

Madame le Maire explique que la Communauté de Communes Bresse & Saône a décidé de confier dès 2018 à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône & Doubs les missions relatives à la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur l'axe Saône afin de s'appuyer sur ses compétences et notamment en matière d'ouvrage des travaux.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

↳ **PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : présentation du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)**

Madame le Maire présente le PADD proposé par la Communauté de Communes Bresse & Saône. Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

↳ **Assainissement : présentation et approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, présentation du rapport du SATESE, tarifs liés à la consommation et Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC)**

Le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau présenté par Madame le Maire à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire présente le rapport des analyses effectuées par le SATESE en septembre dernier qui démontre le bon fonctionnement de la lagune.

Sur présentation de Madame le Maire, le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 à savoir tarifs liés à la consommation 80 € la part fixe et maintien des 1,42 €/m³ et participation forfaitaire à l'assainissement collectif 2 000 € pour un bâtiment neuf et 500 € pour un bâtiment ancien.

↳ **Demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'un camion pizza**

Madame le Maire présente la demande d'installation d'un pizzaiolo ambulancier sur la commune le mercredi soir. Il souhaite un emplacement visible depuis la route départementale avec un accès à l'électricité. Le conseil municipal accepte cette demande et autorise l'installation du camion le mercredi sur le parking à côté de la salle des fêtes. Toutefois, il demande à Madame le Maire de rencontrer le demandeur afin de pouvoir fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public. En effet, le montant sera plus ou moins élevé si le four fonctionne à l'électricité ou avec une autre énergie (gaz ou bois).

↳ **Présentation et approbation des devis pour les fenêtres de l'appartement de l'école**

Monsieur BROYER présente les 3 devis reçus en mairie pour le remplacement des fenêtres de l'appartement situé au-dessus de l'école.

Après avoir comparé les prix et les performances techniques des fenêtres, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise AMSH et confirme le devis pour un montant global de 5 791,16 € HT.

↳ **Présentation du dossier de l'Agence d'Ingénierie concernant l'aménagement de la voirie**

Monsieur Anthony BROYER présente le projet d'aménagement de la voirie Route d'Allonziat, Route de Chevroux et devant l'école proposé par l'Agence d'Ingénierie de l'Ain : installation d'une chicane centrale sur la Route d'Allonziat au niveau de la Route de Biolière, d'une écluse Route de Chevroux de chaque côté du Chemin de Coquin, une écluse et déplacement du panneau d'entrée du village Route de Chevroux au niveau des 1^{ères} maisons, un plateau réhaussé, des passages piétons et un aménagement des espaces verts au niveau de l'école Route d'Asnières. Il présente également le

coût de chaque aménagement. En raison du montant des travaux proposés, des tests avec du matériel amovible seront effectués, ainsi qu'une concertation avec les riverains avant d'envisager une réalisation définitive.

↳ **Comptes rendus divers, Questions diverses**

Madame le Maire :

- ☞ présente le compte rendu du conseil communautaire du 27.09.
- ☞ explique qu'une extension des consignes de tri devait être opérationnelle au 1^{er} octobre mais qu'à ce jour aucune communication n'a été diffusée sur cette modification.
- ☞ présente le traiteur choisi pour le banquet du 11 novembre ainsi que l'animation.
- ☞ informe qu'elle recherche 2 enfants pour lire les noms des soldats morts pour la France inscrits sur le monument aux morts au cours de la cérémonie du 11 novembre.
- ☞ fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec la gendarmerie dans le cadre des voisins vigilants.
- ☞ informe des actes de vandalisme qui ont eu lieu contre le bâtiment de la garderie/bibliothèque.
- ☞ informe que la commune a été classée 8^{ème} au concours départemental de fleurissement.

Madame Catherine GIRAUD :

- ☞ présente le salon des maires de l'Ain

Monsieur François BOURDON :

- ☞ fait le compte rendu de l'assemblée générale du Sou des Ecoles.

Madame Marie-Eve BOYAT :

- ☞ informe qu'elle organisera une autre session d'arrachage d'herbe au cimetière avant le 1^{er} novembre : les élus s'étonnent que ce travail ne soit pas fait par le personnel communal et demandent que l'agent technique aille le faire.
- ☞ fait le compte rendu de la réunion publique du SCOT : présentation du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) ; il est prévu la finalisation de cette phase fin 2021 et lancement des enquêtes publiques au printemps ou à l'été 2022.
- ☞ fait le compte rendu de la réunion du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

VU par Nous, Maire de la Commune d'OZAN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

A OZAN, le 18 octobre 2021

Le Maire,

Marie Jeanne PESENTI